

Les bons et les mauvais rêves

אמר רב חסדא חלמא דלא מפשר כאגרתא דלא מקריא. ואמר רב חסדא לא חלמא טבא מקיים כוליה ולא חלמא בישא מקיים כוליה. ואמר רב חסדא חלמא בישא עדיף מחלמא טבא. וא"ר חסדא חלמא בישא עציבותיה מסתייה חלמא טבא חדויה מסתייה. אמר רב יוסף חלמא טבא אפילו לדידי בדיחותיה מפכחא ליה. ואמר רב חסדא חלמא בישא קשה מנגדא שנאמר (קהלת ג, יד) "והאלהים עשה שייראו מלפניו" ... אמר ר' ברכיה חלום אף על פי שמקצתו מתקיים כולו אינו מתקיים מנא לן מיוסף דכתיב (בראשית לז, ט) "והנה השמש והירח ואחד עשר כוכבים משתחווים ליי" והיה שעתא אמיה לא הות (ברכות נה.)

Rav 'Hisda a dit : « Un rêve qui n'a pas été interprété est comme une lettre que l'on n'a pas lue ». Rav 'Hisda a dit encore : « Un bon rêve ne se réalise pas totalement ; un mauvais rêve ne se réalise pas totalement ; un mauvais rêve est préférable à un bon rêve ». Rav 'Hisda a ajouté : « Le trouble où vous jette un mauvais rêve suffit à l'annuler ; la joie que vous procure un bon rêve suffit aussi à la dissiper ». Rav Yossef a dit : « Même moi (qui suis aveugle), lorsque je fais un bon rêve, il s'évanouit (il ne se réalise pas) par la joie qu'il me donne ». Rav 'Hisda a dit : « Faire un mauvais rêve est plus dur que recevoir 40 coups de fouet, selon le verset (Qohélet 3,14) : "L'Éternel agit ainsi de façon qu'on Le craigne" »... Rabi Berkhia a dit : « Bien qu'un rêve puisse se réaliser partiellement, il ne se réalisera jamais totalement. Comment le sait-on ? Grâce au rêve de Yossef (Béréchit 37,9) : "Et voici j'ai vu le soleil et la lune et onze étoiles se prosterner devant moi". Or, à cette époque, la mère de Yossef n'était plus en vie » (Bérakhot 55a).

1. Que signifie: « Un rêve non interprété est comme une lettre non lue » ?

◆ Après que Yossef ait interprété les rêves du chef-panetier et du chef-échanson, ce dernier, après avoir été rétabli dans sa fonction, dit à Par'o :

ויהי כאשר פתר לנו כן היה (בראשית מא, יג)

Comme il (Yossef) nous avait interprété, ainsi fut-il (Béréchit 41,13).

Rabi El'azar se base sur ce verset pour énoncer la règle :

כל החלומות הולכים אחר הפה (ברכות נה:)

Tous les rêves se réalisent selon leur interprétation (Bérakhot 55b).

Donc, un rêve qui n'aurait pas été interprété par une tierce personne demeurera "neutre", ni bon ni mauvais : il ne se réalisera pas, car il n'a

pas reçu de signification. Ce rêve non interprété est donc comme une lettre non lue, dont on ignore le contenu (**Rachi**).

◆ Seuls les rêves incompréhensibles et non interprétés sont considérés comme des lettres non lues. Du fait que ces rêves peuvent être expliqués de deux façons : soit pour le bien de l'intéressé, soit pour le mal, il sera préférable de ne pas les interpréter afin qu'ils ne se réalisent pas, comme une lettre non lue et qui n'a pas de suite. Par contre, tout rêve dont le sens est clair pour tous, le silence n'aura pas d'effet sur ce rêve, car son interprétation devient inutile. S'il s'agit d'un mauvais rêve évident, Rabi Yo'hanan conseille, dans Bérakhot 55b, de se rendre chez trois amis qui interpréteront ce rêve pour le bien : *létova* de l'intéressé (**Yégui'ot Mordékhaï**).

2. Comment la réalisation d'un rêve peut-elle être influencée par son interprétation ?

◆ La parole de l'interprète des rêves sert à concrétiser et à donner forme à la pensée abstraite que constitue le songe. Cette parole d'interprétation est la première étape dans le passage de la potentialité abstraite du rêve à sa réalisation concrète ; elle oriente donc le rêve dans une direction définie (**'Etz Yossef**).

◆ En fait, l'interprétation des rêves échappe au contrôle de la raison et des lois naturelles. Les interprètes de rêve (comme Yossef) sont nés sous une destinée (*mazal*) qui favorise la faculté d'interprétation. Ce pouvoir ne dépend ni de la perspicacité ni de la sagesse (*'hokhma*) de l'interprète des rêves (**Tossefot Bérakhot 55b**).

3. Pourquoi un rêve ne se réalise-t-il jamais totalement ?

Rabi Chim'on Bar Yo'haï dit : de même qu'il est impossible que le blé soit sans paille, il est impossible de faire un rêve sans que ne s'y mêlent des éléments dépourvus de signification (*dévarim bétélim*). Proposons trois raisons à cette impossibilité de réalisation totale :

◆ Le rêve en lui-même ne contient que des éléments véridiques, mais c'est l'imagination de celui qui rêve qui intervient, lors d'un rêve, et qui introduit des éléments mensongers ou n'ayant aucun rapport avec ce rêve (**Torat 'Haïm**).

◆ Alors que la prophétie (*névoua*) provient d'un monde qui est au-dessus du libre arbitre, le rêve provient du monde du libre arbitre (*bé'hira*) lié à la volonté (*ratsone*) de l'individu. Comme la *bé'hira* consiste à choisir entre le bien et le mal, il est obligatoire que dans le rêve se mêlent le bien et le mal sous les formes du vrai (*émet*) et du faux, afin que le mensonge (*chéquer*) et les *dévarim bétélim* viennent cacher le *émet*, et à l'homme de faire le tri (**Rav Dessler, tome 4, page 165**).

◆ Dans la majorité des rêves se mêlent des éléments relatifs aux pensées, aux visions ou aux activités de la journée de la personne qui rêve, et qui n'ont rien à voir avec le rêve lui-même (**Pitrone 'Halomot**).

4. Pourquoi un mauvais rêve est-il préférable à un bon rêve ?

◆ Lorsqu'un homme fait un mauvais rêve, il est troublé et cela peut l'amener à se repentir (*téchouva*), ce qui n'est pas le cas pour un bon rêve. Ainsi, la supériorité du mauvais rêve sur le bon rêve se situe sur le plan spirituel : *rou'hani* (**Rachi**).

◆ Lorsqu'un homme fait un mauvais rêve, il est angoissé durant ce rêve un court instant, mais à son réveil il prend conscience que ce n'était qu'un cauchemar et il s'en réjouit longtemps après. Par contre, celui qui fait un bon rêve est content seulement durant ce rêve, un court instant, mais à son réveil, déçu que ce n'était qu'un rêve et non une réalité, il en est peiné longtemps. C'est pourquoi un mauvais rêve est supérieur à un bon rêve (**Parachat Mordékhai**).

5. Pourquoi Rav 'Hisda dit-il que le trouble dû à un mauvais rêve suffit à l'annuler ?

◆ La peine (*עצבון* : '*atsvone*) ressentie à la suite de ce mauvais rêve annulera la réalisation de ce rêve. Le commentateur *ט"ז* (*Taz*) explique ainsi : le souci que lui a occasionné ce mauvais rêve le préservera du mal, prévu par ce rêve, qui devait s'abattre sur lui (**Rachi**).

◆ Cette affirmation de Rav 'Hisda : « La peine due à un mauvais rêve ou la joie ressentie par un bon rêve suffit à l'annuler » ne s'applique qu'à un rêve qui n'a pas reçu d'interprétation. En effet, si ce rêve avait été interprété, il se serait réalisé selon son interprétation et, dans ces conditions, ni la peine ni la joie ressentie n'aurait pu empêcher sa

réalisation. Donc Rav 'Hisda, par cette affirmation, est venu nous donner la raison pour laquelle un rêve non interprété est considéré comme une lettre non lue (**Yad David**).

◆ Rav 'Hisda, par cette affirmation, est venu nous donner un double conseil :

* lorsqu'une personne a un mauvais rêve, il est recommandé de s'en attrister afin qu'il ne se réalise pas ;

* lorsqu'une personne a un bon rêve, il est recommandé de ne pas s'en réjouir, car cela pourrait empêcher sa réalisation (**Zahav Seiva**).

6. Pourquoi Rav Yossef (aveugle) dit-il : « Même pour moi, la joie ressentie par un bon rêve annule ce rêve » ?

Si la joie ressentie par un bon rêve suffit à le dissiper, quelle différence à ce niveau entre la joie ressentie par un clairvoyant ou un aveugle comme Rav Yossef ?

◆ Dans tout rêve se mêle l'imagination du rêveur, alimentée par ce qu'il a vu dans la journée (voir paragraphe 3). Or, Rav Yossef était aveugle, donc son rêve était plus véridique (*émet*) que celui d'un homme normal doué du sens de la vision. C'est pourquoi Rav Yossef dit : « Même pour moi, qui ai eu un bon rêve (*émet*), il ne se réalisera pas, car j'ai ressenti de la joie suite à ce songe » (**Ben Ich 'Haï**).

◆ Si Rav 'Hisda a voulu nous enseigner : « La joie que procure un bon rêve le dissipe », c'est pour nous conseiller d'éviter de nous réjouir afin que ce bon rêve se réalise. Rav Yossef vient lui répondre ainsi : « Même pour moi, qui connais ton conseil, et dont la joie est moindre, car je suis aveugle, il est impossible de ne pas me réjouir un tant soit peu d'un bon rêve ! » (**Toldot Its'haq**).

7. En quoi un mauvais rêve est-il plus dur que recevoir des coups ? Comment cela est-il prouvé par le verset de Qohélet cité ?

◆ Dans le Talmud Bérakhot 7a, R. Yo'hanan a dit au nom de R. Yossi :
 טובה מרדות אחת בלבו של אדם יותר מכמה מלקיות (ברכות ז.)
Un seul remords dans son cœur vaut mieux que de nombreux coups de fouet (Bérakhot 7a).

En effet, sous l'effet des coups de fouet, il est possible que cet

homme n'abandonne ses mauvaises voies qu'à cause des coups et peut-être ne reconnaîtra-t-il pas dans son cœur ses mauvaises actions. Par contre, celui qui regrette dans son cœur reconnaît ses mauvais comportements et sa *téchouva* est plus profonde. Ainsi, le trouble et le souci qui imprègnent le cœur de celui qui a fait un mauvais rêve, auront une répercussion plus grande sur son repentir (*téchouva*) que la douleur corporelle due aux coups de fouet (מלא הרועים : Mélo Haro'im).

◆ A propos des coups de fouet (*makot*) qui sanctionnent la transgression d'un commandement négatif (*lav*) de la Tora, il est écrit :

והפילו השופט והכהו לפניו (דברים כה,ב)

Le juge le fera étendre par terre et frapper par devant lui (Dévarim 25,2).

Le mot לפניו (*léfanav* : par devant lui) de ce verset est repris à la fin du verset (3,14) de Qohélet (L'Ecclésiaste) cité, précédé de la lettre מ (*mem*) :

והאלהים עשה שיראו מלפניו (קהלת ג,יד)

L'Eternel agit ainsi de façon qu'on Le craigne (Qohélet 3,14)

Dans ce verset, le mot מלפניו (*milfanav*) semble inutile. En fait, l'Eternel a créé Son monde afin qu'on Le craigne et Il agit dans ce sens lorsqu'Il montre à une personne un mauvais rêve dont l'effet sur la crainte de D. est supérieur à celui provoqué par les coups sur son corps. C'est le mot מלפניו du verset de Qohélet (3, 14) qui prouve la supériorité du mauvais rêve sur les coups. En effet, ce mot peut être décomposé en la lettre מ – *mem* – qui est un préfixe comparatif, et le mot לפניו (*léfanav*) qui fait allusion au dernier mot du verset de Dévarim (25, 2) relatif à la flagellation. Lors d'un mauvais rêve, on craindra Hachem plus que (*mi*) si l'on avait été battu (*léfanav*) (**Matsa 'Hen**).

8. Rabi Berkhia semble répéter l'enseignement de Rav 'Hisda : « Un rêve ne se réalise pas totalement ». Qu'apportent de plus les propos de Rabi Berkhia ?

◆ Rabi Berkhia est totalement d'accord avec Rav 'Hisda, à savoir qu'un rêve ne se réalise jamais totalement, car il y a toujours des éléments sans signification (*dévarim bétélim*) étrangers au rêve. Cependant, ce qu'apporte de plus Rav Berkhia, c'est simplement la preuve de cet enseignement, en citant l'exemple du rêve de Yossef où sa mère Ra'hel déjà décédée ne pouvait pas se prosterner devant lui (**Hagra, 'Hidouché Agadot**).

◆ Rav' Hisda veut nous signifier qu'il est impossible qu'il n'y ait pas de *dévarim bétélim* qui se mêlent à un rêve ; donc nous constaterons dans le futur que le rêve (bon ou mauvais) ne s'est pas réalisé totalement. Par contre, Rabi Berkhia ajoute un autre enseignement à celui de Rav' Hisda : « Même si une partie du rêve se réalise aujourd'hui, sache qu'il ne se réalisera pas totalement demain », c'est-à-dire : depuis maintenant (l'instant du rêve), nous savons que tout ce rêve ne pourra pas se concrétiser à l'avenir, comme le rêve de Yossef où il est évident que sa mère Ra'hel décédée ne pourra pas se prosterner devant lui, et cela il le savait le jour même de ce rêve (**Mira Dékhia** : מִירָא דְכִיָּא).

9. Que veut nous apprendre R. Berkhia en citant le rêve de Yossef ?

◆ Yossef avait rêvé que son père Ya'aqov symbolisé par le soleil, sa mère symbolisée par la lune et les onze frères symbolisés par les étoiles, devaient tous se prosterner devant lui, devenu roi. Or, ce rêve ne pouvait pas se réaliser totalement, car :

- * si la lune désigne sa mère Ra'hel, elle était déjà décédée ;
- * et si la lune désigne sa mère adoptive Bil'ha, certes elle était vivante au moment du rêve, mais décédée au moment où Ya'aqov, entré en Egypte, se prosternera devant son fils.

Aussi, un élément du rêve : "la lune se prosterne" était irréalisable dans tous les cas, et cet exemple se généralise à tous les rêves.

◆ Si une partie d'un rêve s'est réalisée un jour, tu peux espérer qu'une autre partie de ce rêve se réalisera aussi demain et même la majorité (le *rov*) de ce rêve, mais la totalité ne pourra jamais se réaliser. Nous apprenons ce principe à partir du rêve de Yossef, où ses frères se sont prosternés devant lui, comme dit le verset de la paracha Miquetz :

וַיִּבְאוּ אֶחָיו יוֹסֵף וַיִּשְׁתַּחוּ לֹו אֲפִים אֶרֶצָה (דברים מב, ו)

Les frères de Yossef vinrent et s'inclinèrent devant lui

la face contre terre (Béréchit 42,6).

Plus tard, c'est Ya'aqov son père qui, arrivé en Egypte, se prosterna devant son fils le roi, de façon à réaliser (frères et père) la majorité (*rov*) de son rêve. Mais la "lune" (sa mère) ne se prosternera pas (**Yégui'ot Mordékhai**).

